

Commission locale de l'eau
Basse Vallée de l'Ain



RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE 1999

L'article 4 du décret du 24 septembre 1992, relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux, prévoit que la Commission Locale de l'Eau établisse un rapport annuel sur ses travaux et orientations et sur la perspective de la gestion des eaux dans le sous-bassin de sa compétence.

Ce rapport est transmis au préfet de l'Ain, au préfet coordonnateur de bassin et au Comité de bassin.

1- RAPPEL DES EVENEMENTS DE L'ANNEE (CF. TABLEAU P.6)

1-1 LE SIVU DU BASSIN VERSANT DE LA BASSE VALLEE DE L'AIN

Deux réunions statutaires du SIVU ont eu lieu pendant l'année 1999 :

- **le 12 février 1999** pour approuver l'augmentation du budget relatif aux études et le nouveau plan de financement, pour choisir les bureaux d'études relatifs à l'étude hydrogéologique et l'étude géomorphologique et valider le budget primitif 1999.
- **le 22 avril 1999** pour voter le compte administratif et le compte de gestion et choisir les bureaux d'études relatifs à l'étude d'optimisation des débits et l'étude sur les activités touristiques liées à l'eau.

Pour les 40 communes du périmètre, les réunions statutaires jouent un rôle important en terme de communication sur l'état d'avancement du SAGE. Les délégués du SIVU ont d'ailleurs souhaité se réunir plus de deux fois par an afin de mieux suivre le SAGE. Une réunion d'information a eu lieu le 15/12/99 dans le but de présenter le diagnostic global et le résultat des études à l'ensemble des communes ainsi qu'aux autres acteurs (Bureau CLE) (*cf. chap. communication*)

1-2 LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE)

Elle s'est réunie 2 fois au cours de l'année 1999, conformément à l'article 5 du règlement intérieur :

- **le 25 juin 1999** : les membres de la CLE ont été conviés à une visite de terrain afin d'être mieux sensibiliser aux problématiques de la vallée de l'Ain et de découvrir des milieux naturels de grande valeur patrimoniale. Cette séance a permis de présenter les différentes études complémentaires, de valider le travail cartographique et de fixer des objectifs pour la suite de l'année.
- **le 22 décembre 1999** : la CLE a validé le document final «Etat des lieux/Diagnostic » sanctionnant les deux premières phases du SAGE correspondant au guide méthodologique. Ce document très riche en information a été complété suite aux résultats des différentes études. C'est un document évolutif qui pourra être corrigé d'ici la fin du SAGE **à partir de données nouvelles non connues au 22/12/99.**

1-3 LE BUREAU EXECUTIF DE LA CLE ET DU SIVU

Le Bureau s'est réuni tous les mois depuis janvier 1999 à l'exception des mois de juin et juillet.

Comme en 1998, le bureau joue toujours un rôle essentiel de concertation et d'échange, celui-ci a d'ailleurs permis d'avancer de façon positive sur plusieurs problèmes rencontrés sur la vallée : relation Natura 2000-SAGE, microcentrale de pont d'Ain, pôle hippique, mise à disposition des données hydrauliques par EDF.

L'assiduité des 25 membres (élargissement au MEDEF) indique une motivation importante des acteurs de la vallée à réaliser le SAGE.

Le bureau a pour objectif de suivre le déroulement du SAGE et de répondre aux difficultés éventuelles. Il a orienté et précisé le travail notamment au niveau :

- la marche à suivre pour le travail des commissions thématiques,
- les études complémentaires, le bureau a approuvé les cahiers des charges et participé au choix de certains bureaux d'études (étude touristique).
- l'élaboration de l'état des lieux-diagnostic (pré-validation)
- la conception d'un bulletin de liaison
- la validation d'un plan de communication
- l'organisation de la réunion d'information sur le SAGE (15-12-99), les débats ont permis de dégager une position vis-à-vis des suites à donner au SAGE (prolongation de la mission et création d'une communauté locale de l'eau)
-

1-4 LES COMMISSIONS THEMATIQUES

Les commissions thématiques se sont réunies de nombreuses fois cette année (cf. tableau p. 6). Les thèmes de travail des commissions ont été définis en bureau exécutif le 19-02-99 (cf. annexe p. 7).

La commission N°1 (gestion des rives et du lit des rivières) : trois réunions qui ont permis d'élaborer le cahier des charges de l'étude géomorphologique, de suivre le déroulement de cette étude et de critiquer les résultats. La commission a également réfléchi au thème « gestion des terres érodables sur une rivière mobile »

La commission N°2 (quantité et qualité de la ressource en eau) : quatre réunions qui ont permis de suivre l'étude hydrogéologique et également de définir des objectifs de qualité des eaux superficielles. Sur ce dernier thème, la commission a rencontré des difficultés pour s'adapter au nouvel outil d'évaluation de la qualité des eaux : le SEQ EAU. Cet outil est en cours d'expérimentation, l'actualisation et l'exploitation des données a retardé le travail de la commission.

Un comité de pilotage de l'étude hydrogéologique (regroupant des membres de la com.2 et des hydrogéologues) s'est réuni deux fois en début d'année pour élaborer le cahier des charges et suivre la phase intermédiaire de l'étude. Ce comité a par la suite fusionné à la commission N°2.

La commission N°3 (observation des milieux naturels) : trois réunions qui ont permis de réaliser un inventaire des zones humides de la basse vallée de l'Ain (conformément au SDAGE) et de proposer des objectifs pour chaque grande unité aquatique identifiée. Ces propositions seront soumises à la CLE lors de la prochaine assemblée générale. La commission a perdu de l'énergie en essayant de mettre en commun la concertation concernant la procédure Natura 2000 et le SAGE. L'intérêt était double : être en phase au niveau des propositions de gestion pour les deux procédures et profiter de l'état des lieux des milieux remarquables, financé par Natura 2000. Lors de sa réunion du 25/06/99, le Comité Départemental Natura 2000 a malheureusement refusé la cohabitation des deux procédures.

La commission N°4 (tourisme-pêche-loisirs) : trois réunions qui ont permis d'élaborer le cahier des charges des deux études (optimisation des débits et tourisme) et de suivre le déroulement de ces études.

1-5 LES LIAISONS AVEC LES AUTRES PROCEDURES

M. SEMELET participe à la commission environnement du Schéma des carrières de l'Ain.
MM. PIRALLA et HUMBERT représentent la Commission Locale de l'Eau, respectivement, au niveau de la révision du SD du Haut-Rhône et de l'élaboration du SD de la Dombes.
M. HERMAN participe à un groupe de travail du Comité de pilotage départemental Phytomieux.

2- COMMUNICATION

Deux bulletins de liaison ont été édités, respectivement, en mai et décembre 1999 afin de faire le point sur l'état d'avancement du SAGE. Ils ont été distribués à l'ensemble des communes du SAGE, aux autres acteurs de la vallée et à toute personne intéressée par la procédure.

Plusieurs interventions ont été réalisées par MM PIRALLA et SEMELET :

- 25-03-99 : présentation du SAGE de la Basse Vallée de l'Ain à la Commission géographique du Haut-Rhône (Comité de Bassin).
- 30-03-99 : présentation de la procédure SAGE, son intérêt et les enjeux sur la Basse Vallée de l'Ain lors de l'assemblée générale des irrigants de l'Ain.
- 7-07-99 : présentation du SAGE de la Basse Vallée de l'Ain aux membres de la commission N°4 « Aménagement du territoire, Planification, Communications, Environnement » du Conseil Economique et Social (Région Rhône-Alpes).
- 20-09-99 : présentation des problématiques de la Basse Vallée de l'Ain et des objectifs du SAGE lors de la journée du patrimoine à Blyes.
- 24 au 26-09-99 : Location d'un stand au salon « les Automnales » à Ambérieu-en-Bugey. L'objectif était de sensibiliser la population locale aux actions de la Commission Locale de l'Eau.

La CLE a participé également à trois manifestations :

- 20-05-99 : journée d'échanges techniques sur le thème « la réhabilitation hydrique des milieux humides »
- 8-09-99 : journée sur les contrats de rivière et les SAGE en Rhône-Alpes (DIREN Rhône-Alpes).
- 3-12-99 : journée de formation sur l'utilisation du SDAGE RMC au niveau de la police des eaux.

3- ETAT D'AVANCEMENT DU SAGE

La première mouture de l'état des lieux/diagnostic, présentée le 16-12-98 à la Commission Locale de l'Eau, a mis en évidence la nécessité d'effectuer des études complémentaires. **Quatre études ont été financées par le SIVU et ses partenaires financiers** (Agence de l'eau, Région Rhône-Alpes, Conseil Général de l'Ain, Etat, EDF et Fédération de pêche) :

- **une étude hydrogéologique de la Basse Vallée de l'Ain** réalisée par le bureau Horizons (273 000 F TTC)
- **une étude géomorphologique de la basse rivière d'Ain** réalisée par le CNRS (M. PIEGAY) (259 000 F TTC)
- **une étude d'optimisation de la gestion des débits à l'aval du barrage d'Allement** réalisée par le bureau ARALEBPB (250 000 F TTC)
- **une étude sur le développement des activités touristiques liées à l'eau** réalisée par le bureau CEDRAT (154 000 F TTC)

Ces études avaient pour finalité de préciser le diagnostic et de proposer des pistes de réflexions à la Commission Locale de l'Eau pour définir ses objectifs et les actions à mettre en œuvre. A l'exception de l'étude concernant les débits, les trois autres études ont été présentées en commissions thématiques courant octobre-novembre 1999. La dernière étude nécessite des conditions hydrologiques d'expérimentation non requises pour l'instant et le traitement statistique de données hydrologiques historiques (EDF) non disponibles car trop coûteuses. Le rendu de cette étude est repoussé à février 2000.

Deux autres chantiers ont été mis en œuvre avec l'aide de l'Agence de l'eau, du CNRS et du SIVU :

- **l'actualisation des données qualité des eaux superficielles** avec le nouvel outil SEQ EAU (la mise à jour a été présentée le 7-12-99 à la commission N°2).
- **l'inventaire des zones humides du SAGE** à partir de la méthodologie développée au sein de la commission Zones Humides du Bassin RMC. Le travail est partiellement terminé, il est en cours de finition grâce au travail de 3 stagiaires de l'université Lyon II (rendu prévu en février 2000).

Les études ont permis de compléter le document état des lieux/diagnostic (27 cartes thématiques en annexe), qui a été présenté dans sa version définitive, le 22-12-99, à la Commission Locale de l'Eau. Les deux premières phases du SAGE sont maintenant achevées.

Déjà, certaines commissions ont avancé sur la phase « définition des objectifs » pour les deux thèmes suivants : la qualité des eaux superficielles et la conservation des milieux naturels.

4- LES SUITES DU SAGE

Afin de pouvoir terminer l'élaboration du SAGE dans des conditions satisfaisantes, la Commission Locale de l'Eau propose de prolonger la mission de mai 2000 à fin 2000 : le document SAGE devra être achevé et soumis à l'approbation à partir du 31/12/99 au plus tard.

La Commission Locale de l'Eau souhaite également qu'un suivi et une phase opérationnelle soient mis en œuvre dès la fin du SAGE. Cela nécessite la mise en place d'une structure intercommunale pérenne : les membres du SIVU, présents à la réunion d'informations du 15/12/99, ont semblé assez réceptifs à cette idée, et notamment de créer **une Communauté Locale de l'Eau**, ce qui serait une première en France.

5- BILAN COMPTABLE DE L'ANNEE 1999

A/ Etat des recettes au 21/12/1999

Subventions des partenaires	Prévisions BP 1999	Recettes reçues de l'exercice 1999	Total des restes à percevoir de l'exercice 1999	Versés sur l'exercice 1999	Versés sur l'exercice 2000 ⇒ 31/01/2000
Etat	246 000,00 Frs	123 000,00 Frs	123 000,00 Frs	(1) 61 500,00 Frs	(2) 61 500,00 Frs
Région	214 400,00 Frs	(3) 199 772,58 Frs	0,00 Frs	0,00 Frs	0,00 Frs
Département	163 000,00 Frs	163 000,00 Frs	0,00 Frs	0,00 Frs	0,00 Frs
Communes	163 000,00 Frs	124 150,00 Frs	(4) 35 468,00 Frs	(5) 30 854,00 Frs	(6) 4 614,00 Frs
Autres organismes	(7) 371 600,00 Frs	(8) 204 000,00 Frs	0,00 Frs	0,00 Frs	0,00 Frs
TOTAUX GLOBAUX	1 158 000,00 Frs	813 922,58 Frs	158 468,00 Frs		

(1) Subvention 3^e trim. à recevoir courant décembre 1999

(2) Subvention 4^e trim. à recevoir courant janvier 2000

(3) Correspondent au :

- solde 1^{ère} année du poste de chargé de mission soit 20 186,58 Frs
- 1^{er} acompte de la 2^{ème} année du poste de chargé de mission soit 56 000,00 Frs
- 1^{er} acompte des études et de la reproduction soit 123 586,00 Frs

- (4) Participations non reçues de 3 communes : Bettant, St-Vulbas, Neuville-sur-Ain
- (5) Participation de St-Vulbas à recevoir courant décembre 1999, suite au vote de leur BS
- (6) Participations de Bettant et de Neuville-sur-Ain à recevoir courant janvier 2000
- (7) Agence de l'Eau 271 600,00 Frs et EDF 100 000,00 Frs
- (8) Correspondent au :
 - 1^{er} acompte EDF soit 50 000,00 Frs
 - 1^{er} acompte de l'Agence de l'Eau sur le lot 1 des études soit 154 000,00 Frs

B/ Etat des dépenses au 21/12/1999

Dépenses	Prévisions BP 1999	Dépenses réelles → 21/12/99	Reste à payer → 31/12/99	Dépenses prévisionnelles totales sur 1999
Chapitre 011	1 169 814,00 Frs	614 089,41 Frs	(1) 29 714,67 Frs	643 804,08 Frs
Chapitre 012	282 000,00 Frs	272 700,74 Frs	0,00 Frs	272 700,74 Frs
Chapitre 65	28 000,00 Frs	14 546,61 Frs	0,00 Frs	14 546,61 Frs
Chapitre 67	5 000,00 Frs	3 000,00 Frs	0,00 Frs	3 000,00 Frs
TOTAUX GLOBAUX	1 484 814,00 Frs	904 336,76 Frs	29 714,67 Frs	934 051,43 Frs

- (1) Correspondent à :
 - Location bureaux SIVOM (6 mois) 12 000,00 Frs
 - Reproduction : 15 521,22 Frs
 - Frais de déplacements : 733,00 Frs
 - Frais de télécommunications : 1 000,00 Frs
 - Fournitures administratives : 460,45 Frs

C/ Récapitulatif prévisionnel au 21/12/1999

Budget 1999	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 1998	Résultat de l'exercice 1999	Résultat de clôture de l'exercice 1999
Fonctionnement	326 814,00 Frs	(1) 38 339,15 Frs	365 153,15 Frs

- (1) Correspond à :
 Recettes reçues = 813 922,58 Frs
 Recettes à percevoir = +158 468,00 Frs
 Dépenses estimatives = - 934 051,43 Frs

Commissions	Thèmes
Commission N°1 (Gestion des rives et du lit des rivières)	La dynamique fluviale
	<i>L'enfoncement du lit</i>
	<i>La recharge en sédiments</i>
	<i>L'espace de liberté</i>
	L'érosion des berges
	<i>La gestion des inondations</i>
Commission N°2 (Qualité et quantité de la ressource en eau)	La ressource en eau souterraine
	<i>Les prélèvements</i>
	<i>La qualité des eaux</i>
	La qualité des eaux superficielles
	<i>Les objectifs de qualité</i>
	<i>L'eutrophisation</i>
	<i>L'assainissement</i>
Commission N°3 (Observation des milieux naturels)	Les zones humides
	<i>Les milieux annexes</i>
	<i>Les milieux phréatiques</i>
	La ripisylve
	Les espèces patrimoniales
Commission N°4 (Tourisme-Loisirs-Pêche)	La gestion des débits à l'aval des ouvrages hydroélectriques
	<i>Les objectifs de quantité</i>
	La qualité piscicole
	<i>La cellule d'alerte</i>
	<i>Les connexions hydrauliques (libre circulation,...)</i>
	<i>Les frayères</i>
	La gestion de la pêche
	Le tourisme
	<i>Les sports et loisirs liés à l'eau</i>
	<i>Les infrastructures</i>